

1585

"COMPTES DES D[E]UBS ... A LA 7.<sup>E</sup> FEUILLE CONTIENNENT LE COMPTE  
COURANT SUIVANT EXTRAIT DE MOT A MOT"

Gehört zu AH 118/22

"Jacques Guiguer Amman [von Bürglen] fol.<sup>o</sup> 7[:]  
Jtem Le Susdit Jacques Guiguer doit a cause de  
Son beaufreere Joseph [Schmid?, Guiguers  
Gattin war Margaretha Schmid] apres le ra-  
bais de ce qu'il a payé pour 3 quarts de  
bled ff. 1. 6. x.<sup>rs1</sup> Suivant le livre des  
dettes de l'année 81

Jtem Jl doit Suivant le livre de 82 tenu par le  
Sousbaillif Roch Reutiner [=Rütiner], ap-  
res le rabais de trois quarts de ff. que  
Martin Mader, gardebois a payé pour lui  
4 ff. 46 x.<sup>rs</sup> font

ff. 5. 52. x<sup>rs</sup>

Le Susdit Jacques Guiguer Amman doit à  
Messeig.<sup>rs</sup> [Bürgermeister und Rat der  
Stadt St. Gallen] a cause de Son beau fre-  
re Ulrich Erhardt [=Erhart?], ce qui lui  
a été copié et biffé en toutes Sortes de  
choses, soit en amandes, Jmpost de taver-  
ne, en Vin, en obligations, et d'autres  
dettes qu'il avoit

ff. 35. 5.

Laquelle Somme d'argent luy amman a pro-  
mis de payer a la st martin [=11. Novem-  
ber] de l'année prochaine Sans aucuns aut-  
res frais, et Sous l'engagement de tous  
Ses biens et possessions fait le mercredy  
[den 30. Januar?] avant la purification  
de Notre Dame l'an 1585."

Le même jour d'octobre 85. les heritiers  
de [Jacques] Guiguer en commun payerent  
les articles cy mentionnès[!] et plu-  
sieurs autres, par une Lettre de Cens de  
Stumpfen d'uhrauburg[! =Stumpf? ...] fai-  
sant ensemble

ff. 43. 57. x<sup>rs</sup>"

1) s. Zurlaubiana AH 118/24 Anm. 2

Uebersetzung aus dem Deutschen, von gleicher Hand wie AH 118/25  
AH 118, 72<sup>v</sup>-73<sup>r</sup>